

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSTITUTIVE

DU SAMEDI 11 JUIN 2022

L'association est dénommée : **Les Ami·e·s des Sheds**

Le siège est fixé à : **2A rue d'Illzach 68260 Kingersheim**

Personnes présent·e·s (10) : Mme Jeannine BORKERT, M. Dominique COLLIN, M. Nicolas CORDIER, M. Alain FREMIOT, M. Yves HERZOG, Mme Danièle KIEFER, Mme Annick KIESLER, M. François KIESLER, M. Bruno SELVA, Mme Claudine SELVA.

Le samedi 11 juin 2022 à 11 heures 30, l'assemblée générale constitutive de l'association Les Ami·e·s des Sheds s'est réunie à Kingersheim aux Sheds, 2A rue d'Illzach à Kingersheim.

1. Élection du président et du secrétaire de séance

Il est procédé à l'élection d'un·e président·e de séance pour diriger la séance, ainsi qu'un·e secrétaire qui sera chargé de faire le compte-rendu de cette réunion constitutive. Se présentent :

- Mme Jeannine BORKERT – présidente de séance
- Mme Claudine SELVA - secrétaire de séance

Personne d'autre n'étant candidat·e, la liste est soumise directement au vote :

Nombre de votants	Ne prend pas part au vote	Abstention	Contre	Pour
10	-	-	-	10

La présidente de séance et la secrétaire de séance sont donc validées à l'unanimité.

La présidente rappelle ensuite que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- présentation du projet de constitution de l'association ;
- présentation du projet de statuts ;
- adoption des statuts ;
- désignation des premiers dirigeant·e·s (*membres du conseil d'administration*) ;
- pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication.

2. Validation du projet de statuts

Le projet de statuts pour la nouvelle association « Les Ami·e·s des Sheds » est présenté à l'Assemblée.

Personne n'ayant de questions, les statuts sont soumis directement au vote :

Nombre de votants	Ne prend pas part au vote	Abstention	Contre	Pour
10	-	-	-	10

Les statuts de la nouvelle association « Les Ami-e-s des Sheds » sont donc validés à l'unanimité.

3. Élection au conseil d'administration

Les dix (10) personnes présentes sont candidat-e-s au Conseil d'Administration. La liste est donc directement soumise au vote de l'assemblée :

Candidats	Nombre de votants	Ne prend pas part au vote	Abstention	NON	OUI
Mme Jeannine BORKERT	10	-	-	-	10
M. Dominique COLLIN		-	-	-	10
M. Nicolas CORDIER		-	-	-	10
M. Alain FREMIOT		-	-	-	10
M. Yves HERZOG		-	-	-	10
Mme Danièle KIEFER,		-	-	-	10
Mme Annick KIESLER		-	-	-	10
M. François KIESLER		-	-	-	10
M. Bruno SELVA		-	-	-	10
Mme Claudine SELVA		-	-	-	10

Les candidat-e-s au Conseil d'Administration sont donc élu-e-s à l'unanimité.

4. Délégation de pouvoir - Formalités

L'assemblée générale constitutive donne pouvoir à Mme Claudine SELVA aux fins d'effectuer toutes démarches nécessaires à la constitution de l'association (*déclaration au tribunal d'instance et publication dans un journal d'annonces légales*). Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 13h00. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la présidente et la secrétaire de séance.

Jeannine BORKERT

Claudine SELVA

Présidente de séance



Secrétaire de séance

